

Patrick Feger

Expert comptable  
Commissaire aux comptes

36, rue Louis Meyer - BP 78  
88190 GOLBEY  
Tél. 03 29 81 43 00  
Fax 03 29 81 43 01  
pfeger@exco.fr



**ASSOCIATION DES HABITANTS  
DU GRAND CHAMP DE MARS  
ET PERIPHERIE**

**Place Luc Escande  
88000 EPINAL**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Exercice clos au 31 décembre 2010**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

-----  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Bureau, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES HABITANTS DU GRAND CHAMP DE MARS ET PERIPHERIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes retenues par le Bureau pour apprécier les estimations significatives faites n'ont pas subi de changement s'agissant de l'évaluation des titres de participations, j'ai été amené à apprécier la continuité des règles et méthodes comptables, ainsi que les estimations qui ont été faites. A ce propos, j'ai vérifié les estimations retenues qui ont conduit à l'inscription de subventions à recevoir à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Golbey, le 16 mars 2011



**P. FEGER**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Nancy

## COMpte Résultat

Du 01/01/2010 au 31/12/2010



	Du 01/01/10 Au 31/12/10	Du 01/01/09 Au 31/12/09	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>	3 770	4 593	-823	-18
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	66 622	73 968	-7 345	-10
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>70 392</b>	<b>78 560</b>	<b>-8 168</b>	<b>-10</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	239 599	266 468	-26 869	-10
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	205 610	160 040	45 569	28
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>515 601</b>	<b>505 069</b>	<b>10 532</b>	<b>2</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	5 944	7 959	-2 015	-25
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	151 289	170 672	-19 383	-11
Impôts, taxes et versements assimilés	10 676	11 021	-345	-3
Salaires et traitements	261 677	233 101	28 576	12
Charges sociales	50 615	47 348	3 266	7
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 544	8 166	378	5
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions		16 703	-16 703	-100
Autres charges		10	-10	-100
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>488 745</b>	<b>494 981</b>	<b>-6 237</b>	<b>-1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>26 856</b>	<b>10 087</b>	<b>16 769</b>	<b>166</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

## BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2010 au 31/12/2010



ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/10	Valeurs nettes au 31/12/09	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	88	790	-702	-89
Autres immobilisations corporelles	4 070	10 139	-6 069	-60
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations		3 000	-3 000	-100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 158</b>	<b>13 929</b>	<b>-9 771</b>	<b>-70</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)	23 202	47 391	-24 189	-51
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	309 298	283 762	25 536	9
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	1 680	535	1 145	214
<b>TOTAL (II)</b>	<b>334 180</b>	<b>331 688</b>	<b>2 492</b>	<b>1</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>338 338</b>	<b>345 617</b>	<b>-7 279</b>	<b>-2</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

11034 - DES HABITANTS DU GRAND CHAMP  
**RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLES**

Du 01/01/2010 au 31/12/2010



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06. L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 entraîne des changements de méthodes induits par une modification de la réglementation.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes sont les suivantes :

#### **Immobilisations Incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

#### **Immobilisations Financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

11034 - DES HABITANTS DU GRAND CHAMP  
**ÉTAT DES AMORTISSEMENTS**

Du 01/01/2010 au 31/12/2010



CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 513	702		5 215
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div				
	Matériel de transport	74 866	5 954	19 148	61 672
	Mat. bureau et informatique, mob.	8 396	1 888		10 284
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>87 775</b>	<b>8 544</b>	<b>19 148</b>	<b>77 171</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>87 775</b>	<b>8 544</b>	<b>19 148</b>	<b>77 171</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	Mouv. net des amorts fin de l'exercice	DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 01/01/2010 au 31/12/2010

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

**PRODUITS À RECEVOIR**

<b>PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	23 202
<b>TOTAL</b>	<b>23 202</b>



**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

Du 01/01/2010 au 31/12/2010

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

**CHARGES À PAYER**

<b>CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 121
Dettes fiscales et sociales	12 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>20 660</b>



**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Sur les conventions réglementées**

☞☞☞

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Golbey, le 16 mars 2011

P. FEGER

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Nancy